

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 69 (1930)
Heft: 38

Artikel: L'ordonnance
Autor: A.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et âo djonno, lo menistre fâ dinse :

— Cô è-te que l'a liai clli passâdzo que vo z'e de ?

N'ê pas fauta de vo dere que tote lè man sè sant lèvâie tot parâi quand bin non n'avâi âovè la Bibllia. Faillai vêre ti clliâo bré ein l'air quemet po soteni la vôûta dâo mothâ.

Adan, lo menistre :

— Eh bin ! dinse cein fâ que vo z'ai lo tieu bien préparâ po m'oûre dèvesâ su lè *dzanlidô*. L'Evangile de Saint-Marc n'a rein que seize chapitre!

Et sti coup, on ein a oïu, allâ p!f.

Cein l'êtai dâi djonno!

Marc à Louis.

LA CHARITÉ ANONYME.

JA charité anonyme et cachée ne réussissait pas à Andrew Carnégie, le milliardaire américain. On raconte, en effet, qu'un clergeman d'une petite église, lui ayant demandé de l'argent pour réparer l'église, il voulut se rendre compte lui-même de l'état de vétusté de l'édifice.

En se promenant un dimanche dans la campagne, il entra dans cette petite église, au moment où se célébrait l'office religieux. Assis au dernier banc, il écouta les paroles du pasteur, fut touché de la chaleur de cette parole, édifié par le recueillement des fidèles. Aussi, lorsqu'à la fin de la cérémonie, le pasteur passa dans les rangs pour faire la quête, Carnégie déposa discrètement sur le plateau, parmi les pièces de monnaie, un billet de banque d'une certaine importance. Il pensait que son geste avait passé inaperçu. Aussi fut-il quelque peu étonné quand il vit le pasteur remonter en chaire, et l'entendit dire à ses ouailles : « Mes frères, le petit vieux qui est là-bas, près de la porte, a mis un billet de banque dans le plateau. A genoux, mes frères, et prions pour que le billet de banque ne soit pas faux. »

ETABLISSEMENT DE L'EXECUTEUR

par mes honnorez Seigneurs du Conseil de Lausanne sous les conditions suivantes :

JEAN Jacques Pasteur, fils de Mtre Jacob Pasteur, exécuteur de la haute Justice de cette ville, a été établi en la place de son dit Père, sous la promesse qu'a fait Mtre Christ. Pasteur, exécuteur de Moudon, d'aider au dit Jean Jacques son nepveu autant qu'il luy sera possible.

Premièrement ne pourra prétendre de pension que cent et quinze florins, six sacs messel, six sacs froment, un char de vin blanc, un char de vin rouge ; de dix-huit sextiers le char, et le sextier de trente-deux pots par année,¹ l'argent et le bled payables par les quatre quartiers de l'année, et le vin en temps de vendange sous le pressoir.

Item luy sera livré de trois en trois ans du drap pour un justaucorps et des culottes, et de six en six ans du drap pour un manteau aux couleurs de la ville.

Item pour chaque exécution d'un malfaiteur, soit simple, double ou triple, y compris le repas, les cordes et les gands du dit exécuteur, luy sera payé 15 florins.

Item si en mesme jour, il exécute plusieurs personnes, luy sera payé pour le premier qu'il exécutera quinze florins et pour les autres, un escu blanc par personne.

Item pour ceux qui se précipiteront,² ou mourront à la prison, après avoir confessé, luy sera payé pour les tirer hors de prison, et les traîner jusques vers le gibet et la les enterrer, dix florins, et on luy fournira un cheval et charette ou char convenables.

Item pour ceux qu'il fouettera par la ville ou dehors, on lui adjugé (désigné), soit qu'ils soyent marqués ou non, luy sera payé cinq florins par personne.

Item pour ceux qu'il fouettera par la sale de l'Evesché luy sera payé par personne 2 florins & sols.

Item le dit exécuteur sera tenu de faire et fournir la roué, cordes et piloris, lorsque quelque malfaiteur sera jugé d'estre roué ou aussi de porter et retourner les congrins au lieu où il conviendra, moyennant cinq florins par chaque exécuté.

Item luy sera tenu de faire des congrins noeufs, quand besoin en sera, moyennant deux florins.

Item sera aussi tenu de dresser les eschelles contre le gibet et les descendra, lorsque quelque malfaiteur sera jugé à estre pendus, soit pour planter la teste d'un décapité sur le gibet, moyennant deux florins, mais on luy rendra les eschelles sur le lieu.

Item sera tenu de tuer tous les chiens par la ville, au temps qu'il luy sera ordonné, moyennant six sols par chien ou chienne, sans pouvoir mettre à compte les petits chiens qu'une chienne porteroit.

Item luy sera remise l'espée, laquelle il sera tenu rendre en bon état à la fin de sa charge.

Item ne pourra absenter la ville sans la permission de la Seigneurie, ny faire aucune exécution ailleurs.

Item il aura son logement avec un jardin et chenevier la ou il plaira a nos honnorez Seigneurs de le loger.

Finalement est par expres réservé, et conditionné que le dit exécuteur ne pourra, ny ne luy sera permis d'aller à la chasse avec fusil, arquebuse, ny chien, ains cela luy est expressément defendu.

Les susdites conditions sont dattées du septième novembre 1700.

Nous devons ajouter que l'exécuteur ou bourreau devait passer le dernier à la communion. D'après une inscription d'un manual, ce Pasteur-là ou un autre, car il s'agit d'une dynastie, fut tancé pour n'avoir pas obéi à cette règle. Il le fut également pour avoir été « assez osé » pour un col de velours à son manteau; l'ordre lui fut donné de l'arracher sans retard, ce qui fut fait. Le bourreau pourvu d'une charge assez lucrative d'après tout ce qui précède, devait tenir à ne pas indisposer les « très honnorez Seigneurs du Conseil ». Il fut logé un temps dans une maison non loin de la Maladière de Vidy; mais le plus souvent il occupait un logement dans la chapelle de St-Roch, soit dans ce qui restait de l'ancien hôpital des pestiférés. C'était, dans son genre, un personnage à Lausanne; il lui arrivait de faire le meidze, ce qui lui attira les foudres de LL. EE. Ch. M.

¹ En tout 1728 litres.

² Suicideront.

PENAU AU COMPTOIR.

RRIVIÈRE au milieu de l'avenue des Bergières, Pénau s'arrêta, perplexe. Des gens montaient en flots pressés qui se rendaient, comme lui, au Comptoir. Mais ces gens avaient de l'argent; ou des cartes. Pénau, lui, n'avait rien.

Comment faire ?

La réflexion, chez lui, n'était jamais bien longue. Enfant de ce pays où la parole est lente, mais l'esprit prompt, il ne doutait jamais de la Providence. Les deux mains dans les poches, il repartit de son pas traînard après un crachat vigoureux sur le trottoir léché de soleil.

— Bah, on verra bien !...

On ne vit rien du tout.

L'agent de la « Sécuritas » posté à l'entrée du Comptoir resta inflexible devant les timides avances de Pénau. Et celui-ci, à qui, malgré tout l'uniforme en imposait, n'osa pas insister :

— Nom de sort, de nom de sort, de nom de sort, dit-il simplement.

Quelque chose qui ressemblait à un regret pinça son cœur de vieux gamin insouciant et paresseux en voyant tant et tant de gens entrer; quelque chose qui était peut-être le remords avoué de sa vie passée à regarder les autres travailler. Il l'exprima à mi-voix:

— Y en a rudement de ces gens qui ont de

quoi se payer le Comptoir. Faudrait bien que je trouve aussi le moyen d'entrer, moi...

Ce moyen était extrême; il ne l'employait que quand — décidément — la chance était contraire. Il s'appelait : travailler. Pénau avait toujours dans un coin de sa mémoire une ou deux adresses où il savait qu'il pourrait offrir ses services : des courses à faire, du bois à casser, un petit nettoyage.

Il redescendit d'un pas plus vif.

...Et deux heures après, il remontait, le chapeau crânement posé sur le haut du crâne et tenant dans sa main serrée sa fortune du moment: deux francs.

Jamais visiteur ne prit plus fièrement son billet à la caisse du Comptoir. Et jamais visiteur, non plus, ne « visita » plus consciencieusement. Il voulait en avoir pour son argent.

Il en eut.

Et le soir, ayant rejoint son copain Blanc, fier d'avoir vu « ça », de pouvoir montrer son érudition, il plastronna :

— Charrette, si tu avais vu ça. Y en avait-il des syndics, là-haut. Je crois bien que c'était leur jour de sortie. — F. G.

Pas pressé. — Le mari. — Docteur, quelque chose vient d'arriver à ma femme. Sa bouche reste ouverte et elle ne peut plus parler.

— Elle s'est probablement décroché la mâchoire.

— Ah ! ah ! Vous croyez que c'est ça ? Alors, si vous avez un peu de temps.. la semaine prochaine.. venez voir ce qu'on peut faire pour elle.

Surennière. — C'est déplorable de voir comme les dents se gâtent de nos jours ; ainsi, mon petit, lorsqu'il avait trois mois, il avait déjà les dents cariées.

— C'est comme ma fille, alors quand elle fut née, nous lui ouvrimes la bouche, à cette pauvre enfant.

— Elle avait déjà une mauvaise dentition ?

— Elle avait déjà un râtelier !

L'ORDONNANCE.

PY aura à peu près cinquante ans que se sont passés les faits que je vous rapporte ici selon la relation que m'en fit un aimable conteur de mon village.

A la Forclaz, en ce temps-là, les communications avec la vallée n'étaient pas si faciles qu'aujourd'hui. Cependant, l'on y vivait, peut-être, aussi heureux qu'à notre époque.

Or, dans un chalet reculé de la montagne, l'oncle Jean-David de la Mosse, — qui soignait vingt mères-vaches et un nombre respectable de bovidés, — avait une génisse malade. La pauvre bête ne mangeait pas et paraissait en proie à la mélancolie. Comme elle beuglait lamentablement sur l'Alpe fleurie, son état de santé inspira au diligent armailli de telles inquiétudes qu'un vétérinaire d'Aigle fut appelé d'urgence là-haut.

Le surlendemain déjà, arrivait au chalet, monté comme d'Artagnan sur son courrier rapide, le sympathique médecin de nos frères inférieurs.

Une figure originale et caractéristique que celle de ce vétérinaire ; une figure à la fois mâle et fine où l'humour semblait défier la rudesse !

Il ausculta la jeune vache, diagnostiqua un embarras gastrique avec complications et prescrivit un médicament à faire prendre à la pharmacie du chef-lieu.

Mais ce fut là, précisément, que cette simple affaire prit une tournure curieuse. En effet, l'histoire dit que l'homme de science avait oublié son carnet de notes et qu'il ne fut pas possible de trouver dans la maison rustique la moindre feuille de papier où l'ordonnance pût être inscrite en bonne et due forme.

Le vétérinaire « ne perdit pas le nord » :

— Vous n'avez pas de papier, ça ne fait rien ! s'écria-t-il. Et il écrivit sur le « donoir »¹ de l'étable, — en latin, bien entendu, — le texte de sa prescription. Puis, il s'en retourna.

Jean-David s'empressa d'aller querir à l'épicerie du village le papier dont il avait besoin pour copier l'ordonnance sur un format présentable.

¹ Planche qui ferme l'ouverture par laquelle on introduit le fourrage dans la crèche.

Il s'arracha les cheveux. Impossible de déchiffrer ces hiéroglyphes !

Alors, en désespoir de cause, Jean-David démonta le « donoir », le chargea sur son épaule et s'en fut ainsi à la pharmacie d'Aigle où jamais, dit-on, onques ne vit arriver montagnard en pareil équipage !

A. M.

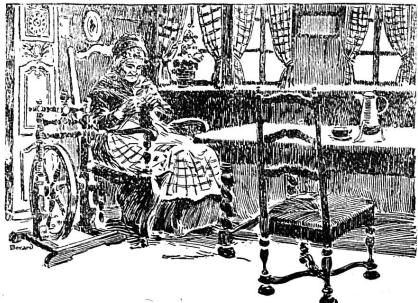
Réflexion d'un Parisien. — Il y avait un peu moins de monde dans le métro, ce matin.

— En vérité ?

— Oui. Je n'avais qu'une seule personne sur chaque pied.

L'occasion. — M. revient d'enterrer sa femme et boit un verre avec ses amis.

— C'est pourtant comme ça, leur dit-il ; si je n'avais pas eu la douleur de perdre ma femme, je n'aurais pas eu le plaisir de passer une journée avec vous.



LA BOUTEILLE D'YVORNE.

ES demoiselles Sergy étaient bien perplexes. Elles avaient en principe décidé de signer la tempérance, et même, il y avait des années qu'elles y pensaient comme ça, sachant bien qu'elles le feraient une fois, mais que cela ne pressait pas. Et voilà qu'était venue cette histoire à propos de cet ivrogne de Ficelle qui avait maltraité sa fillette, et elles s'étaient senties remuées en leur conscience, c'est-à-dire qu'elles avaient eu l'impression bien nette qu'elles devaient, elles aussi, s'armer jusqu'aux dents pour combattre le monstre... Seulement, c'était vite dit : prendre part à la lutte, entrer dans la lice, ou dans la croisade, qu'est-ce que cela signifiait, pratiquement ? Empêcher les pères de famille d'entrer dans les cafés et se coller avec eux à l'occasion, secouer le cafetier qui donne à boire à un homme ivre et renverser les tonneaux de goutte... Mlle Sophie qui était énergique et d'humeur batailleuse eût facilement adopté ce système que sa sœur réprobrait. Mais vraiment, tout ce qu'on pouvait faire, c'était de chapitrer les buveurs, d'avertir les enfants, et de donner aux femmes de sages avis... Avant tout, il fallait signer la tempérance, c'était une chose décidée et qui s'accomplirait à la première occasion, mais voilà que Mlle Justine eut un scrupule :

— Dis donc, Sophie, que faut-il faire de cette bouteille d'Yvorine que Jules nous a apporté l'autre jour ?

Jules était le frère de ces demoiselles, et il se trouvait qu'il était marchand de vin.

— Ah, ah ! oui, il faut la donner à quelqu'un.

Mais Mlle Justine semblait avoir déjà approfondi la question.

— Bien sûr, mais à qui ?

— A... à la mère Dutoit, par exemple.

— Oui, pour que son ivrogne de fils la boive et batte ensuite la malheureuse femme.

— Ah oui... Alors peut-être à cette pauvre Marie qui est en couches ?

— Mais ce serait justement pour faire du mal à son enfant, d'après cet article que nous avons lu l'autre jour.

— Oui, c'est vrai... Alors on pourrait peut-être donner un verre de temps en temps au facteur ?

— Tu n'as pas remarqué comme il devient rouge de teint ?... Ça ne m'étonnerait pas qu'il en boive déjà de trop.

— Eh bien, versons cette bouteille en bas le lavoir, tant pis.

— Oh ! du vin si cher ! ce serait dommage, et quand Jules nous demandera comment nous avons trouvé son Yvorine, que faudrait-il lui répondre ?

— Alors, Sophie, nous faut-il vraiment renoncer à signer à cause d'une pauvre bouteille de vin ? Laissons-la dans l'armoire, voilà tout.

— C'est ça, et si nous devenons malades et que quelqu'un mette le nez dans nos armoires, cela nous fera une jolie réputation, n'est-ce pas ?

— Mais alors, dit Mlle Justine qui commençait à s'énerver, que faut-il faire ?

— Le mieux, dit sa sœur, ce serait de la boire vite pour s'en débarrasser.

Cela paraissait tout simple et d'une exécution facile, tandis qu'en réalité, c'était une entreprise hérisse de difficultés. D'abord, et c'était une de ces choses qu'on n'osait pas dire à Jules qui en riait, mais ces demoiselles n'aimaient pas le vin. Elles lui préféraient de beaucoup le sirop de framboises ou encore le cidre doux. De plus, pour un demi-verre, Mlle Sophie avait la migraine pendant vingt-quatre heures. Quant à Mlle Justine, l'effet que lui produisait le vin était encore plus détestable. Une demi-heure après en avoir avalé trois doigts, elle ne savait plus où elle en était, tricotait des mailles à rebours quand il les fallait à l'endroit, descendait à la cave tandis qu'il fallait monter au galetas. Et il était même arrivé qu'un dimanche matin Sophie l'avait arrêtée comme elle partait pour l'église avec ses pantoufles... Enfin, ce que Sophie avait décidé était décidé et la bouteille d'Yvorine se boirait.

Elle apparut donc sur la table au repas de midi. Tout de suite Sophie en remplit aux trois quarts un verre et sans hésitation, quoique avec une grimace qui eût été un scandale à la majorité de ses compatriotes, se l'administra avec courage.

— A ton tour, Justine.

Non sans appréhension, Mlle Justine tendit son verre.

— Pas trop, je t'en prie, juste deux doigts, et te promets d'en boire de nouveau deux doigts avec la choucroute.

Comme un enfant qui se résigne à boire de l'huile de ricin, Mlle Justine avala brusquement ses deux doigts d'Yvorine. Un peu plus elle eût demandé une pastille pour ôter le mauvais goût. Mais la bouteille avait sensiblement diminué. Encore quatre, cinq jours et on en verrait le bout... Bon débarras... Oui... mais cela n'allait pas tout seul, ensuite...

Mlle Justine, après avoir mis le ménage en ordre, prit un panier pour aller aux commissions. Il lui fallait un paquet de thé et une bobine de coton blanc numéro septante, et il semblait que ce ne fut pas très difficile à acheter, et pourtant, une fois dans le magasin, Mlle Justine sentit ses idées se troubler comme une eau qui commence à bouillir. Elle ne se souvenait plus de ce qu'il lui fallait et restait là, les sourcils contractés et les yeux errants.

— Je voudrais, dit-elle enfin, du macaroni numéro septante.

— Numéro septante ? répéta l'épicier d'un air perplexe.

— Voyons, je crois que je me trompe.

Et Mlle Justine, d'un air découragé, passait la main sur son front.

— Vous n'êtes pas bien, mademoiselle Justine, dit la marchande compatissante.

— Pas bien, non... Je me demande si c'est ces deux doigts d'Yvorine que j'ai bus en dinant.

Elle eut mieux fait de se taire... Il y avait dans le magasin deux femmes (peu importe lesquelles) mais deux femmes qui s'entre-regardèrent d'un air consterné.

— Il faudrait peut-être l'accompagner, dit l'une d'elles quand Mlle Justine fut sortie; elle ne va pas tant droit.

— Deux doigts, dit l'épicier en riant, deux doigts au fond du cuvier à lessive, je pense.

— Comment une personne si digne peut-elle se laisser aller à une chose pareille ?

— C'est la faute de son frère, il leur donne à tout moment de ces fines gouttes...

Les deux femmes chuchotèrent ainsi dans plusieurs maisons en remontant le village du côté de l'église, tandis que la femme du régent, qui avait justement été faire visite à Mlle Sophie, racontait, en descendant du côté du collège qu'elle avait trouvé cette dernière couchée sur le canapé, à moitié endormie et qu'il y avait sur la table une bouteille à moitié vide.

Aussi, lorsque, à quelque temps de là, on apprit que les demoiselles Sergy avaient toutes deux signé la tempérance, n'y eut-il qu'une voix pour les approuver.

L. Musy.

L'esprit chez les imprimeurs. — Un galant disciple de Gutenberg portait un toast dans un banquet : « Vivent les dames ! Elles sont le plus bel ouvrage de la création, et comme le tirage en est important, que personne ne néglige de s'en procurer un exemplaire ! »

— C'est facile à dire, remarqua un auditeur à son voisin, les exemplaires brochés ont peu d'apparence et les ouvrages de luxe avec tranches dorées sont diablement chers !

Un grand ami de la Suisse: Le marquis de Faria. (Imprimerie du Journal de Genève, 1930).

Cette petite brochure, écrite par un ami du marquis de Faria, est une courte biographie de celui qui fut consul du Portugal à Lausanne. Après nous avoir rappelé les origines de la famille de Faria, l'auteur énumère les différents ouvrages d'ordre historique que publia le consul général portugais. De plus, ce dernier s'est intéressé, d'une manière active, à notre pays et c'est à ce titre que nous suivons en lui « un grand ami de la Suisse ». J. des S.

Louis Arp. — Quatre Nouvelles. (Editions de la Jeune Académie, Paris).

Une fatalité tragique pèse sur les personnages de Louis Arp qui semblent nés sous le signe du malheur. Dès les premières pages, on sent qu'il n'y a, dans ces récits, aucune place pour la fantaisie. L'action se déroule rapide, douloureuse, vers le dénouement fatal qui est prévu, attendu. Dans leur bref raccompti, ils font penser aux pages les plus sombres de Rumi. Le style de Louis Arp est ramassé, nerveux et s'adapte admirablement au genre tragique adopté par ce jeune auteur doué d'un talent incontestable. J. des S.

Au Bourg, à partir du 19 septembre, un spectacle unique en son genre : **La Revue en Folie**, premier film sonore et chantant 100 % en couleurs naturelles.

Des tableaux somptueux, la richesse des costumes, la variété infinie des couleurs, des danseuses noires d'une agilité surprenante, un jeune premier charmant et sympathique, une jeune vedette de music-hall à la voix fraîche et cristalline... tout dans ce film surprenant est fait pour le plaisir des yeux et des oreilles.

Retenez vos places à l'avance au 26.783.

Pour la rédaction :
J. BRON, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.



Le nouveau prix-courant général a paru. Il est envoyé gratis. Il indique les prix de 136 paquets et assortiments de timbres différents, et de 1685 séries de tous types, ainsi que celui des albums et de tous accessoires nécessaires au collectionneur.

Ed.-S. ESTOPPEY Grand-Chêne, 1 LAUSANNE

HERNIEUX

Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :

W. Margot & Cie

BANDAGISTES

Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne